



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement Communal de Circulation Temporaire - Prolongation

Circulation sur une voie de la chaussée – Cité Steekaul à Hobscheid

En raison de la réalisation du raccordement au réseau d'eau potable des maisons aux adresses 9 et 10, An der Steekaul à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 novembre 2020, a voté une prolongation du règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mardi, 17 novembre 2020, à partir de 8h00 heures, jusqu'au plus tard le vendredi, 20 novembre 2020 inclus, jusqu'à la fin des travaux, la circulation routière est déviée sur une voie de la chaussée à la hauteur des adresses 9 et 10, An der Steekaul à Hobscheid.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 novembre 2020.
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu